

Publié le 31/01/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P028_2024

Date : 26/01/2024

OBJET : Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation - Attribution de subvention

Exposé

Par délibération n°DEL2021_154 adoptée lors de la séance du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation pour le Commerce et l'Artisanat pour la période 2022-2024.

Financée par la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans le cadre du Contrat de Territoire, l'opération vise à accompagner les mutations et le développement de l'économie de proximité en accordant des aides selon les dispositions exposées ci-dessous :

Destinataires de l'aide :

- Les commerçants, artisans, et les producteurs locaux inscrits dans une logique de circuit court,
- Les associations de commerçants, d'artisans et de producteurs locaux,
- Les propriétaires bailleurs qui souhaitent mettre aux normes ou rénover leurs locaux pour faciliter la reprise par un commerçant ou un artisan.

Forme de l'aide : deux dispositifs d'aides sont mobilisables :

- L'aide à l'innovation : elle est versée sous forme d'une subvention correspondant à 80 % du montant HT des dépenses éligibles. Le montant de cette subvention est plafonnée à 1 000 €,
- L'aide à l'investissement : elle est versée sous forme d'une subvention correspondant à 20 % du montant HT des dépenses éligibles. Le montant de cette subvention est plafonnée à 9 000 €.

Les dossiers d'aides sont instruits et validés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe globale mise à disposition par les partenaires.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la délibération n°DEL2021_154 relative à la création de l'Opération Collective d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Innovation pour le Commerce et l'Artisanat,

Décide

- **D'accorder** une subvention de :
 - 1 000 € à la SAS PERMIS B FORMATION au titre de l'aide à l'innovation et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier FON2023/003,
 - 357,34 € à HIS GAMES au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/097,
 - 1 576,50 € à la SARL LES 4 MONNIER au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/049,
 - 9 000 € à la SARL AU BONHEUR DES PETITES SOURIS au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/062,
 - 2 523,50 € à la SARL LE CLOPOING au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2022/061,
 - 1 847,52 € à l'EURL LA TERRASSE au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/095,
 - 9 000 € à Léa LETENNEUR au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/019,
 - 5 997,46 € à L'INSTANT A PART au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/061,
 - 6 756,40 € à AU P'TIT STUDIO au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2022/019,

- 1 156,01 € à LE PLOUC 2 au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/098,
- 9 000 € à la SAS RECHERCHES & BIENS au titre de l'aide à l'investissement et d'en autoriser le versement au vu des pièces justificatives enregistrées sous le numéro de dossier INV2023/104,
- **De dire** que les crédits afférents sont inscrits pour :
 - **1 000 €** au **compte 6574, LdC 81417** pour le volet innovation,
 - **47 214 ,73 €** au **compte 20422, LdC 81542**, pour le volet investissement,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE